

PRÉPARATION

CAPES

- ✓ LETTRES MODERNES
- ✓ LETTRES CLASSIQUES
 - ✓ OCCITAN

PROGRAMME

2011-2012

SOMMAIRE

Public concerné par la préparation CAPES « Lettres Modernes – Lettres Classiques – Occitan »	p. 3
Fonctionnement de la préparation	p. 3
Contacts	p. 3
Calendrier	p. 4
<u>Préparation CAPES du parcours Lettres Modernes</u>	
➤ Programme du 1 ^{ier} Semestre	p. 5
➤ Programme du 2 nd Semestre	p. 8
<u>Préparation CAPES du parcours Lettres Classiques</u>	
➤ Programme du 1 ^{ier} Semestre	p. 10
➤ Programme du 2 nd Semestre	p. 13
<u>Préparation CAPES du parcours Occitan</u>	
➤ Programme du 1 ^{ier} Semestre	p. 16
➤ Programme du 2 nd Semestre	p. 19
Conditions d'inscription au concours externe du CAPES à la session 2011	p. 22
Dates des épreuves d'admissibilité	p. 25
Epreuves du CAPES externe Section Lettres Modernes	p. 27
Epreuves du CAPES externe Section Lettres Classiques	p. 30
Epreuves du CAPES externe Section Langues Régionales : Basque, Breton, Catalan, Créole, Occitan-Langue d'Oc	p. 32

PUBLIC CONCERNÉ PAR LA PRÉPARATION CAPES
LETTRES MODERNES
LETTRES CLASSIQUES
OCCITAN

L'inscription à la préparation est réservée aux publics suivants :

- ✓ Etudiant ayant validé un Master « Métiers de l'Enseignement et de la Formation » mention Lettres et ajourné au concours : inscription de plein droit dans la préparation.
- ✓ Etudiant « non-mastérisable » : étudiant remplissant les conditions pour se présenter au concours mais ne remplissant pas les conditions de diplôme (parents de trois enfants, sportifs de haut niveau) : accès de plein droit dans la préparation.

Etudiant titulaire d'un Master autre qu'un Master « Métiers de l'enseignement et de la formation » mention Lettres : il sera incité à s'inscrire dans le Master « Métiers de l'enseignement et de la Formation » mention lettres et non en préparation concours (accès au stage, financement...).

Un dossier de demande d'admission à la préparation est à retirer auprès de Dyana Frot (voir coordonnées ci-dessous)

FONCTIONNEMENT DE LA PRÉPARATION

Mutualisation avec les enseignements du Master « Métiers de l'Enseignement et de la Formation » mention Lettres.

Une partie des enseignements sera dispensée à l'université, une autre à l'IUFM.

Les enseignements suivants sont facultatifs mais vivement conseillés pour ceux qui ne sont pas titulaires du C2i2e & du CLES, certificats exigés pour la validation du concours.

- ✓ LMQA358X : « TICE et enseignement du français / (C2i2e[b] appliqué) » (25 h.)
- ✓ « Langue vivante étrangère » (25 h.)

Délivrance du statut étudiant.

CONTACTS

. Responsables de la préparation :

- **Gérard LANGLADE (IUFM), gelanglade@numericable.fr**
- **Jean-Yves LAURICHESSE (UFR Lettres, Philosophie, Musique), laurich@univ-tlse2.fr**

Dyana Frot :

Bureau 294 / Bâtiment 21

0561504814

frot@univ-tlse2.fr

Université de Toulouse Le Mirail
UFR Lettres, philosophie et musique
A l'attention de Dyana Frot
5 allée Antonio Machado
31058 Toulouse cedex 9

CALENDRIER 2011-2012

Réunion de rentrée : vendredi 2 septembre, 9 h, salle 301.

Début des cours du semestre 1 :

- ✓ 5 septembre pour les UE Littérature française 3, Linguistique française 3
- ✓ 19 septembre pour Langue vivante étrangère
- ✓ 14 novembre pour les UE Didactique du français 3 et TICE et enseignement du français.

- ✓ CAPES blanc : 10 et 11 octobre
- ✓ Suspension des activités pédagogiques : du 22 octobre au soir au 31 octobre au matin

- ✓ Epreuves écrites du CAPES : 9 et 10 novembre

- ✓ Fin des cours du semestre 1 : 16 décembre (sauf UE Didactique du français 3 qui se poursuivra après le stage)

Début des cours du semestre 2 : 6 février.

- ✓ Suspension des activités pédagogiques : du 18 février au soir au 27 février au matin
- ✓ Suspension des activités pédagogiques : du 7 avril au soir au 23 avril au matin
- ✓ Fin des cours du semestre 2 : 18 mai (des entraînements à l'oral du CAPES auront lieu au-delà de cette date)
- ✓ Epreuves orales du CAPES : dates non publiées



PROGRAMME DU 1^{IER} SEMESTRE

LMRA351X : « Littérature française 3 » (50 h.)

Responsable : Fabienne BERCEGOL

Objectifs :

- approfondir les connaissances et la réflexion en littérature française
- préparer à l'écrit du CAPES

1. Méthodologie de la composition française (25 h.)

VENDREDI 9H30-12H30 / UTM (début des cours le 9 septembre / fin des cours début novembre)

Intervenants : Fabienne BERCEGOL (groupe 1), Jean-Pierre ZUBIATE (groupe 2)

Contenu :

Méthodologie de la composition française à partir de sujets divers (préparation intensive à l'écrit du CAPES).

2. Catégories génériques (25 h.)

JEUDI 14H00-17H00 / UTM (début des cours le 8 septembre / fin des cours début novembre)

Intervenants : Jean-Pierre ZUBIATE, Patrick MAROT

Objectifs : approfondir les grandes problématiques des genres littéraires et de la critique

Contenu : synthèses théoriques et historiques sur la poésie, la question des genres littéraire et la critique.

LMRA352X : « Linguistique française 3 » (50 h.)

Responsable : Isabelle SERÇA

Intervenants : Michel BANNIARD, Jean AZEMA, Vivien BESSIERES

Objectifs :

Préparation de l'épreuve écrite de grammaire.

Contenu :

Linguistique diachronique : Questions de morphologie, de syntaxe et de lexique (questions 2, 3, 4 du concours)

Intervenants : Michel BANNIARD,

VENDREDI 14H00-17H00 / UTM (début des cours le 9 septembre / fin des cours début novembre)

Linguistique synchronique

Intervenants : Jean AZEMA & Vivien BESSIERES

JEUDI 9H30-12H30 / UTM (début des cours le 8 septembre / fin des cours début novembre)

1. Analyse morpho-syntaxique et lexicale
2. Pratique du commentaire stylistique

LMQA356X : « Didactique du français 3 » (50 h.)

**1) Les corpus scolaires au collège et au lycée
MARDI 14H-16H00 / IUFM (début des cours 15 novembre)**

Responsable : Gérard LANGLADE

Intervenants : Marie-José FOURTANIER, François LE GOFF, Nadine BARRIERE

Objectifs :

Cette UE vise à familiariser les étudiants avec la diversité des corpus littéraires scolaires et avec la variété des modalités de leur étude.

Contenu :

Les cours magistraux porteront sur l'évolution historique des corpus scolaires, la mise en évidence des enjeux idéologiques et éducatifs dont ils sont porteurs et sur le traitement didactique dont ils sont l'objet.

Les travaux dirigés s'attacheront à l'analyse de documents scolaires (programmes, extraits de manuels ou de revues pédagogiques, dispositifs didactiques, etc.) qui serviront de documents d'appui pour la préparation à l'épreuve de didactique du CAPES.

**2) Textes fondateurs, références culturelles
MARDI 16H00-18H00 / IUFM (début des cours 15 novembre)**

Responsable : Marie-José FOURTANIER

Intervenants : Gérard LANGLADE, François LE GOFF, Nadine BARRIERE

Objectifs :

Cette unité d'enseignement vise à faire prendre conscience aux étudiants de la dimension patrimoniale et didactique des mythes et, plus généralement, de l'héritage antique.

Contenu :

Il s'agit, dans le cadre de cours magistraux et de travaux dirigés,

1. d'une part, d'effectuer des recherches sur tel ou tel domaine mythique,
2. d'autre part, d'exploiter dans l'enseignement du français aujourd'hui la richesse didactique du récit mythique en la rendant manifeste par l'organisation et la mise en œuvre de dispositifs didactiques (étude de textes issus de l'héritage antique en 6^{ème}, par exemple).

LMQA358X : « TICE et enseignement du français / (C2i2e[b] appliqué) » (25 h.)

IUFM (début des cours le 15 novembre)

Responsable : François LE GOFF

Objectifs et contenu :

L'UE « C2i2e[b] appliqué » porte les compétences des domaines professionnels du C2i2e[a]. Elle est évaluée principalement à partir des activités TICE des étudiants lors des stages professionnels.

« Langue vivante étrangère » (25 h.)

UTM

Langue vivante

- En cas de réussite au concours, vous devrez justifier, pour être nommé fonctionnaire stagiaire :

- du certificat de compétence en langues de l'enseignement supérieur de deuxième degré (niveau B2 du cadre européen commun de référence)
- ou de toute autre certification délivrée en France ou dans un autre Etat membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen, et attestant de la maîtrise d'une langue étrangère à un niveau de qualification correspondant au moins au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues.

- A.** Les étudiants non titulaires d'un de ces certificats doivent obligatoirement suivre un enseignement de langue vivante dispensé par les enseignants du département des langues.

ANGLAIS :

Mercredi 8H30-10H30

ESPAGNOL :

Mercredi 8H30-10H30

LANGUES RARES :

Lundi matin

PROGRAMME DU 2ND SEMESTRE

LMRA452X : « Littérature et linguistique françaises 4 » (50 h)

Responsables : Fabienne BERCEGOL et Isabelle SERÇA

Objectifs :

- approfondir les connaissances et la réflexion en littérature et langue françaises
- préparer aux épreuves orales du CAPES

1. Méthodologie de l'explication de texte (25 h.)

VENDREDI 10H30-12H30 PUIS 14H00-16H00 (Oraux communs avec la linguistique) / UTM

Intervenants :

Fabienne BERCEGOL (groupe 1), Florence BOUCHET (groupe 2), Pierre SOUBIAS (groupe 3).

Contenu : Méthodologie de l'explication de texte sur l'ensemble du programme littéraire des collèges et lycées (préparation intensive à l'oral du CAPES).

2. Linguistique synchronique : approfondissement (25 h.)

Intervenants :

VENDREDI 14H00-16H00 / UTM

Isabelle SERÇA (groupe 1), Clémence JACQUOT (groupe 2), Vivien BESSIERS (groupe 3).

Objectifs :

Préparation à l'épreuve orale de grammaire.

Contenu :

Méthodologie de la question synthétique de grammaire.

MEQA456X : « Connaissance du système éducatif : préparation à l'épreuve orale » (25 h.)

IUFM

Responsable : Emmanuelle BROSSAIS

Objectifs et contenu :

Cette UE vise la seconde partie de la deuxième épreuve orale du concours. Celle-ci consiste en une interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de manière éthique et responsable ».

Cette UE apporte une réflexion approfondie sur les connaissances, capacités et attitudes attendues dans cette épreuve, en lien avec les connaissances acquises dans la partie UE1 du Tronc commun système éducatif (soit l'UE MEQA 245X « Tronc commun »). Elle consiste également à acquérir et à développer une méthodologie adaptée à cette épreuve. Cette UE qui apportera des connaissances institutionnelles et scientifiques se validera par un oral individuel mesurant la mobilisation de ces connaissances autour d'une posture professionnelle.

Le professeur sera capable :

- d'utiliser ses connaissances sur l'évolution et le fonctionnement du service public d'éducation nationale pour recourir aux ressources offertes ;
- de se situer dans la hiérarchie de l'institution scolaire ;
- de participer à la vie de l'école ou de l'établissement ;
- de repérer les signes traduisant des difficultés spécifiques des élèves dans le domaine de la santé, des comportements à risques, de la grande pauvreté ou de la maltraitance ;
- de contribuer, en coopérant avec des partenaires internes ou externes à l'institution, à la résolution des difficultés spécifiques des élèves ;
- de se faire respecter et d'utiliser la sanction avec discernement et dans le respect du droit ;
- de faire comprendre et partager les valeurs de la République ;

- d'intégrer, dans l'exercice de sa fonction, ses connaissances sur les institutions, sur l'État (son organisation et son budget), sur ses devoirs de fonctionnaire ;
- de respecter dans sa pratique quotidienne les règles de déontologie liées à l'exercice du métier de professeur dans le cadre du service public d'éducation nationale ;
- de respecter les élèves et leurs parents ;
- de respecter et faire respecter le règlement intérieur, les chartes d'usage des ressources et des espaces communs ;
- de respecter et faire respecter les droits et devoirs en matière d'usage du numérique dans la société de l'information ;
- de collaborer à la réalisation d'actions de partenariat engagées entre l'établissement et son environnement économique, social et culturel ;
- de prendre en compte la dimension civique de son enseignement.

LMQA457X : « Didactique du français 4 ou perfectionnement disciplinaire » (50 h.)

Didactique du français 4

Préparation à l'épreuve orale de didactique (50 h.)

MARDI 14H00-16H00 & 16H00-18H00 / IUFM

Responsable : François LE GOFF

Intervenants : G. LANGLADE, François LE GOFF, Nadine BARRIERE, Marie-José FORTANIER, Claudine GARCIA-DEBANC

Objectifs :

- Être capable de mobiliser et d'exploiter de façon pertinente les savoirs académiques et didactiques en jeu dans l'épreuve orale du concours.
- Être capable de problématiser des savoirs en relation avec les corpus de l'épreuve
- Savoir construire et présenter un exposé oral.

Contenu :

Présentation et méthodologie de l'épreuve, analyse de sujets et de corpus, entraînements dans les conditions du concours.

« Langue vivante étrangère » (25 h.)

UTM

Langue vivante

- En cas de réussite au concours, vous devrez justifier, pour être nommé fonctionnaire stagiaire :

- du certificat de compétence en langues de l'enseignement supérieur de deuxième degré (niveau B2 du cadre européen commun de référence)
- ou de toute autre certification délivrée en France ou dans un autre Etat membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen, et attestant de la maîtrise d'une langue étrangère à un niveau de qualification correspondant au moins au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues.

A. Les étudiants non titulaires d'un de ces certificats doivent obligatoirement suivre un enseignement de langue vivante dispensé par les enseignants du département des langues.

ANGLAIS :

Mercredi 8H30-10H30

ESPAGNOL :

Mercredi 8H30-10H30

LANGUES RARES :

Lundi matin

PARCOURS : « LETTRES CLASSIQUES »

PROGRAMME DU 1^{IER} SEMESTRE

LMRA351 X : « Littérature française 3 » (50 h.)

Responsable : Fabienne BERCEGOL

Objectifs :

- approfondir les connaissances et la réflexion en littérature française
- préparer à l'écrit du CAPES

a. Méthodologie de la composition française (25 h.)

VENDREDI 9H30-12H30 / UTM (début des cours 9 septembre / fin des cours début novembre)

Intervenants : Fabienne BERCEGOL (groupe 1), Jean-Pierre ZUBIATE (groupe 2)

Contenu :

Méthodologie de la composition française à partir de sujets divers (préparation intensive à l'écrit du CAPES).

b. Catégories génériques (25 h.)

JEUDI 14H00-17H00 / UTM (début des cours 8 septembre / fin des cours début novembre)

Intervenants : Jean-Pierre ZUBIATE, Patrick MAROT

Objectifs : approfondir les grandes problématiques des genres littéraires et de la critique

Contenu : synthèses théoriques et historiques sur la poésie, la question des genres littéraire et la critique.

LCRA352X : « Culture disciplinaire en langues anciennes 2 » (25 h.)

Responsable : Hélène FRANGOULIS

1) Traduction et commentaire de textes latins 2 (12,5 h)

MERCREDI 14H00-16H00 / UTM (début des cours 7 septembre / fin des cours début novembre)

Intervenant : Marie-Hélène GARELLI

Objectifs : Cet enseignement vise à finaliser la préparation des étudiants du parcours Lettres classiques à la partie latine de l'épreuve écrite « Langues et cultures de l'Antiquité » du CAPES de Lettres classiques.

Contenu : Conformément aux modalités de l'épreuve, cette U.E. comporte deux types d'exercices :

- version latine consistant en la traduction d'un passage, choisi dans un texte de deux à trois pages fourni en édition bilingue (à l'exception du passage à traduire), et réponse à une question d'ordre littéraire, culturel ou historique portant sur l'ensemble du texte fourni.

- version latine consistant en la traduction d'un texte.

2) Traduction et commentaire de textes grecs 2 (12,5 h)

VENDREDI 14h00-16h00 / UTM (début des cours 9 septembre / fin des cours début novembre)

Intervenant : Hélène FRANGOULIS

Objectifs : Cet enseignement vise à finaliser la préparation des étudiants du parcours Lettres classiques à la partie grecque de l'épreuve écrite « Langues et cultures de l'Antiquité » du CAPES de Lettres classiques.

Contenu : Conformément aux modalités de l'épreuve, cette U.E. comporte deux types d'exercices :

- version grecque consistant en la traduction d'un passage, choisi dans un texte de deux à trois pages fourni en édition bilingue (à l'exception du passage à traduire), et réponse à une question d'ordre littéraire, culturel ou historique portant sur l'ensemble du texte fourni.
- version grecque consistant en la traduction d'un texte.

LCQA356X : « Didactique du français et des langues anciennes 2 » (75 h.)

- **Les corpus scolaires au collège et au lycée**

MARDI 14H-16H00 / IUFM (début des cours 15 novembre)

Responsable : Gérard LANGLADE

Intervenants : Marie-José FOURTANIER, François LE GOFF, Nadine BARRIERE

Objectifs :

Cette UE vise à familiariser les étudiants avec la diversité des corpus littéraires scolaires et avec la variété des modalités de leur étude.

Contenu :

Les cours magistraux porteront sur l'évolution historique des corpus scolaires, la mise en évidence des enjeux idéologiques et éducatifs dont ils sont porteurs et sur le traitement didactique dont ils sont l'objet.

Les travaux dirigés s'attacheront à l'analyse de documents scolaires (programmes, extraits de manuels ou de revues pédagogiques, dispositifs didactiques, etc.) qui serviront de documents d'appui pour la préparation à l'épreuve de didactique du CAPES.

- **Textes fondateurs, références culturelles**

MARDI 16H00-18H00 / IUFM (début des cours 15 novembre)

Responsable : Marie-José FOURTANIER

Intervenants : Gérard LANGLADE, François LE GOFF, Nadine BARRIERE

Objectifs :

Cette unité d'enseignement vise à faire prendre conscience aux étudiants de la dimension patrimoniale et didactique des mythes et, plus généralement, de l'héritage antique.

Contenu :

Il s'agit, dans le cadre de cours magistraux et de travaux dirigés,

1. d'une part, d'effectuer des recherches sur tel ou tel domaine mythique,
2. d'autre part, d'exploiter dans l'enseignement du français aujourd'hui la richesse didactique du récit mythique en la rendant manifeste par l'organisation et la mise en œuvre de dispositifs didactiques (étude de textes issus de l'héritage antique en 6^{ème}, par exemple).

- **Didactiques des langues anciennes 2**

LUNDI 10H00-12H00 / IUFM (début des cours après l'écrit de CAPES)

Responsable : Marie-José FOURTANIER

Intervenants : Nadine BARRIÈRE, Marie-José FOURTANIER

Objectifs :

Cette UE se propose d'amener les étudiants à considérer l'apprentissage des langues anciennes comme une contribution à une éducation moderne grâce à un triple apport linguistique, culturel et méthodologique.

Descriptif :

Les cours magistraux porteront sur les enjeux fondamentaux de l'enseignement des langues anciennes. Des travaux dirigés seront organisés pour travailler sur l'analyse de manuels de collège et de lycée et sur la mise en place de modèles didactiques pour la classe (organisation en séquences, progression des apprentissages).

LMQA358X : « TICE et enseignement du français (C2i2e[b] appliqué) » (25 h.)

IUFM (début des cours le 15 novembre)

Responsable : François LE GOFF

Objectifs et contenu :

L'UE « C2i2e[b] appliqué » porte les compétences des domaines professionnels du C2i2e[a]. Elle est évaluée principalement à partir des activités TICE des étudiants lors des stages professionnels.

« Langue vivante étrangère » (25 h.)

UTM

Langue vivante

- En cas de réussite au concours, vous devrez justifier, pour être nommé fonctionnaire stagiaire :

- du certificat de compétence en langues de l'enseignement supérieur de deuxième degré (niveau B2 du cadre européen commun de référence)
- ou de toute autre certification délivrée en France ou dans un autre Etat membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen, et attestant de la maîtrise d'une langue étrangère à un niveau de qualification correspondant au moins au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues.

A. Les étudiants non titulaires d'un de ces certificats doivent obligatoirement suivre un enseignement de langue vivante dispensé par les enseignants du département des langues.

ANGLAIS :

Mercredi 8H30-10H30

ESPAGNOL :

Mercredi 8H30-10H30

LANGUES RARES :

Lundi matin

PROGRAMME DU 2ND SEMESTRE

LMRA452X : « Littérature et linguistique françaises 4 » (50 h)

Responsables : Fabienne BERCEGOL et Isabelle SERÇA

Objectifs :

- approfondir les connaissances et la réflexion en littérature et langue françaises
- préparer aux épreuves orales du CAPES

1. Méthodologie de l'explication de texte (25 h.)

VENDREDI 10H30-12H30 PUIS 14H00-16H00 (Oraux communs avec la linguistique) / UTM

Intervenants :

Fabienne BERCEGOL (groupe 1), Florence BOUCHET (groupe 2), Pierre SOUBIAS (groupe 3).

Contenu : Méthodologie de l'explication de texte sur l'ensemble du programme littéraire des collèges et lycées (préparation intensive à l'oral du CAPES).

2. Linguistique synchronique : approfondissement (25 h.)

VENDREDI 10H30-12H30 / UTM

Intervenants :

Isabelle SERÇA (groupe 1), Clémence JACQUOT (groupe 2), Vivien BESSIERES (groupe 3)

Objectifs :

Préparation à l'épreuve orale de grammaire.

Contenu :

Méthodologie de la question synthétique de grammaire.

LMRA453X : « Culture disciplinaire complémentaire » (25 h.)

Préparation à l'épreuve orale de langues anciennes (25 heures)

Responsable : Hélène FRANGOULIS

1) Explication d'un texte latin (12,5 h)

MERCREDI 11H30-12H30 / UTM

Intervenant : Marie-Hélène GARELLI

Objectifs : Cet enseignement vise à finaliser la préparation des étudiants du parcours Lettres classiques à l'épreuve orale de latin du CAPES de Lettres classiques.

Contenu : Conformément aux modalités de l'épreuve, cette U.E. préparera les étudiants à la traduction et à l'explication orale d'un texte latin

2) Explication orale d'un texte grec (12,5 h)

MERCREDI 10H30-11H30 / UTM

Intervenant : Hélène FRANGOULIS

Objectifs : Cet enseignement vise à finaliser la préparation des étudiants du parcours Lettres classiques à l'épreuve orale de grec du CAPES de Lettres classiques.

Contenu : Conformément aux modalités de l'épreuve, cette U.E. préparera les étudiants à la traduction et à l'explication orale d'un texte grec.

MEQA456X : « Connaissance du système éducatif : préparation à l'épreuve orale » (25 h.)

IUFM

Responsable : Emmanuelle BROSSAIS

Objectifs et contenu :

Cette UE vise la seconde partie de la deuxième épreuve orale du concours. Celle-ci consiste en une interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de manière éthique et responsable ».

Cette UE apporte une réflexion approfondie sur les connaissances, capacités et attitudes attendues dans cette épreuve, en lien avec les connaissances acquises dans la partie UE1 du Tronc commun système éducatif (soit l'UE MEQA 245X « Tronc commun »). Elle consiste également à acquérir et à développer une méthodologie adaptée à cette épreuve. Cette UE qui apportera des connaissances institutionnelles et scientifiques se validera par un oral individuel mesurant la mobilisation de ces connaissances autour d'une posture professionnelle.

Le professeur sera capable :

- d'utiliser ses connaissances sur l'évolution et le fonctionnement du service public d'éducation nationale pour recourir aux ressources offertes ;
- de se situer dans la hiérarchie de l'institution scolaire ;
- de participer à la vie de l'école ou de l'établissement ;
- de repérer les signes traduisant des difficultés spécifiques des élèves dans le domaine de la santé, des comportements à risques, de la grande pauvreté ou de la maltraitance ;
- de contribuer, en coopérant avec des partenaires internes ou externes à l'institution, à la résolution des difficultés spécifiques des élèves ;
- de se faire respecter et d'utiliser la sanction avec discernement et dans le respect du droit ;
- de faire comprendre et partager les valeurs de la République ;
- d'intégrer, dans l'exercice de sa fonction, ses connaissances sur les institutions, sur l'État (son organisation et son budget), sur ses devoirs de fonctionnaire ;
- de respecter dans sa pratique quotidienne les règles de déontologie liées à l'exercice du métier de professeur dans le cadre du service public d'éducation nationale ;
- de respecter les élèves et leurs parents ;
- de respecter et faire respecter le règlement intérieur, les chartes d'usage des ressources et des espaces communs ;
- de respecter et faire respecter les droits et devoirs en matière d'usage du numérique dans la société de l'information ;
- de collaborer à la réalisation d'actions de partenariat engagées entre l'établissement et son environnement économique, social et culturel ;
- de prendre en compte la dimension civique de son enseignement.

LMQA457X : « Didactique du français et langues anciennes 4 ou perfectionnement disciplinaire » (50 h.)

Didactique du français et des langues anciennes 4

MARDI 14H00-16H00 & 16H00-18H00 / IUFM

Préparation à l'épreuve orale de didactique (50 h.)

- 25 heures de préparation à l'épreuve orale de didactique en français
- 25 heures de préparation à l'épreuve orale de didactique en langues anciennes.

Responsable : François LE GOFF

Intervenants : G. LANGLADE, François LE GOFF, Nadine BARRIERE, Marie-José FORTANIER, Claudine GARCIA-DEBANC

Objectifs :

- Être capable de mobiliser et d'exploiter de façon pertinente les savoirs académiques et didactiques en jeu dans l'épreuve orale du concours.
- Etre capable de problématiser des savoirs en relation avec les corpus de l'épreuve
- Savoir construire et présenter un exposé oral.

Contenu :

Présentation et méthodologie de l'épreuve, analyse de sujets et de corpus, entraînements dans les conditions du concours.

« Langue vivante étrangère » (25 h.)

UTM

Langue vivante

- En cas de réussite au concours, vous devrez justifier, pour être nommé fonctionnaire stagiaire :

- du certificat de compétence en langues de l'enseignement supérieur de deuxième degré (niveau B2 du cadre européen commun de référence)
- ou de toute autre certification délivrée en France ou dans un autre Etat membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen, et attestant de la maîtrise d'une langue étrangère à un niveau de qualification correspondant au moins au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues.

A. Les étudiants non titulaires d'un de ces certificats doivent obligatoirement suivre un enseignement de langue vivante dispensé par les enseignants du département des langues.

ANGLAIS :

Mercredi 8H30-10H30

ESPAGNOL :

Mercredi 8H30-10H30

LANGUES RARES :

Lundi matin

PARCOURS : « OCCITAN »

PROGRAMME DU 1^{IER} SEMESTRE

LMRA351X : « Littérature française 3 » (50 h.)

Responsable : Fabienne BERCEGOL

Objectifs :

- approfondir les connaissances et la réflexion en littérature française
- préparer à l'écrit du CAPES

1. Méthodologie de la composition française (25 h.)

VENDREDI 9H30-12H30 / UTM (début des cours 9 septembre / fin des cours début novembre)

Intervenants : Fabienne BERCEGOL (groupe 1), Jean-Pierre ZUBIATE (groupe 2)

Contenu :

Méthodologie de la composition française à partir de sujets divers (préparation intensive à l'écrit du CAPES).

2. Catégories génériques (25 h.)

JEUDI 14H00-17H00 / UTM (début des cours 8 septembre / fin des cours début novembre)

Intervenants : Jean-Pierre ZUBIATE, Patrick MAROT

Objectifs : approfondir les grandes problématiques des genres littéraires et de la critique

Contenu : synthèses théoriques et historiques sur la poésie, la question des genres littéraire et la critique.

OCRA352X : « Culture disciplinaire occitan 2 : commentaire et traduction 2 » (50 h.)

Responsable : Jacques GOURC

Intervenants : Jean-François COUROUAU, Joëlle GINESTET, Jacques GOURC, Patrick SAUZET, Gilles COUFFIGNAL.

1) *Technique du commentaire dirigé d'un texte littéraire ou de civilisation 2*

☞. LE VENDREDI 14H00-16H00 / UTM

Intervenants :

Intervenants :

Séances des 23/09 – 30/09 – 07/10 – 14/10

Jacques GOURC (10H) : Jaufre + 1 séance civilisation

Séances des 21/10 – 4/11

Gilles COUFFIGNAL (4H) : Eglogues

Séances des 18/11 – 25/11 – 02/12 – 09/12 – 16/12

Jean-François COUROUAU (10H) : Autobiographie + 2 séances civilisation

Objectifs :

- maîtrise du commentaire de textes écrits en langue occitane ancienne et moderne.

- compréhension, analyse et expression à partir de documents iconographiques et/ou audio-visuels de registre et de domaines différents (ethnographie, sociologie, histoire...)
- maîtrise de la technique du commentaire dirigé en langue occitane (structuration, correction de l'expression écrite...)

Contenu :

- expression orale et expression écrite en langue occitane moderne.
- analyse de textes en langue occitane d'époques et registres divers.
- mobilisations pertinentes de connaissances en culture et civilisation occitanes du moyen âge à l'époque contemporaine.
- commentaires dirigés à partir de supports diversifiés : documents écrits, iconographiques et éventuellement audio-visuels.

2) Techniques de la traduction des textes occitans et linguistique 2

☞. LE VENDREDI 16H00-18H00 / UTM

Intervenants :

Séances des 23/09 – 30/09

Gilles COUFFIGNAL (4H) : Eglogues

Séances des 07/10 – 14/10 – 21/10 - 4/11

Joëlle GINESTET (10H) : Insularas + 1 séance civilisation

Séances des 18/11 - 25/11 – 02/12 – 09/12 – 16/12

Patrick SAUZET (12H) : Gramatica écrit et oral + 2 séances civilisation

Objectifs :

- Compréhension de tout texte en langue occitane ancienne et moderne
- Analyse des difficultés grammaticales d'un texte.
- Utilisation et évaluation d'outils de traduction (dictionnaires, lexiques spécialisés...)
- Compétence en langue française et expression écrite française
- Formation à l'explicitation grammaticale ou stylistique d'une part de difficultés du texte occitan à traduire, d'autre part d'aspects spécifiques (grammaticaux, lexicaux, stylistiques) de la traduction français → occitan.

Contenu :

- analyse de textes en langue classique (XII^e-XV^e) et contemporaine.
- exercices de traduction de textes courts (100 à 150 mots chacun).
- traduction dans une langue grammaticalement et stylistiquement maîtrisée des textes français de natures diverses.

LMQA356X : « Didactique du français 3 » (50 h.)

1) Les corpus scolaires au collège et au lycée

MARDI 14H-16H00 / IUFM (début des cours 15 novembre)

Responsable : Gérard LANGLADE

Intervenants : Marie-José FOURTANIER, François LE GOFF, Nadine BARRIERE

Objectifs :

Cette UE vise à familiariser les étudiants avec la diversité des corpus littéraires scolaires et avec la variété des modalités de leur étude.

Contenu :

Les cours magistraux porteront sur l'évolution historique des corpus scolaires, la mise en évidence des enjeux idéologiques et éducatifs dont ils sont porteurs et sur le traitement didactique dont ils sont l'objet.

Les travaux dirigés s'attacheront à l'analyse de documents scolaires (programmes, extraits de manuels ou de revues pédagogiques, dispositifs didactiques, etc.) qui serviront de documents d'appui pour la préparation à l'épreuve de didactique du CAPES.

2) **Textes fondateurs, références culturelles**
MARDI 16H00-18H00 / IUFM (début des cours 15 novembre)

Responsable : Marie-José FOURTANIER

Intervenants : Gérard LANGLADE, François LE GOFF, Nadine BARRIERE

Objectifs :

Cette unité d'enseignement vise à faire prendre conscience aux étudiants de la dimension patrimoniale et didactique des mythes et, plus généralement, de l'héritage antique.

Contenu :

Il s'agit, dans le cadre de cours magistraux et de travaux dirigés,

3. d'une part, d'effectuer des recherches sur tel ou tel domaine mythique,
4. d'autre part, d'exploiter dans l'enseignement du français aujourd'hui la richesse didactique du récit mythique en la rendant manifeste par l'organisation et la mise en œuvre de dispositifs didactiques (étude de textes issus de l'héritage antique en 6^{ème}, par exemple).

LMQA358X : « TICE et enseignement du français (C2i2e[b] appliqué) » (25 h.)

IUFM (début des cours le 15 novembre)

Responsable : François LE GOFF

Objectifs et contenu :

L'UE « C2i2e[b] appliqué » porte les compétences des domaines professionnels du C2i2e[a]. Elle est évaluée principalement à partir des activités TICE des étudiants lors des stages professionnels.

« Langue vivante étrangère » (25 h.)

UTM

Langue vivante

- En cas de réussite au concours, vous devrez justifier, pour être nommé fonctionnaire stagiaire :

- du certificat de compétence en langues de l'enseignement supérieur de deuxième degré (niveau B2 du cadre européen commun de référence)
- ou de toute autre certification délivrée en France ou dans un autre Etat membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen, et attestant de la maîtrise d'une langue étrangère à un niveau de qualification correspondant au moins au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues.

A. Les étudiants non titulaires d'un de ces certificats doivent obligatoirement suivre un enseignement de langue vivante dispensé par les enseignants du département des langues.

ANGLAIS :

Mercredi 8H30-10H30

ESPAGNOL :

Mercredi 8H30-10H30

LANGUES RARES :

Lundi matin

PROGRAMME DU 2ND SEMESTRE

OCRA452X : « Oral occitan (didactique et culture disciplinaire) » (50 h.)

Responsable : Pierre ESCUDÉ

I. Didactique de l'occitan

Intervenants : Pierre ESCUDE (25H) / du 16/01 au 27/04 : leçon épreuve orale 1 + 2 séances « agir en fonctionnaire, le prof. d'Occitan »

Objectifs :

Maîtrise :

- des contenus de la leçon d'admissibilité (coefficient 3 - cf. arrêté du 28 décembre 2009, *MEN-0931286A*) ;
- des notions culturelles des programmes de collège et de lycée, du programme d'occitan-langue d'oc et notamment des aspects contemporains de pratique langagière et culturelle liés à la langue occitane ;
- des finalités de la discipline enseignée et de ses relations avec les autres disciplines (notamment français, langues dont langues romanes, histoire, géographie et instruction civique ; éducation musicale).

Contenu :

- analyse et présentation en langue occitane de textes, de documents iconographiques, d'enregistrements audio et vidéo, présents aux épreuves d'oral ;
- argumentation des choix scientifiques, épistémologiques et didactiques retenus pour la conception des séquences et séances d'enseignement ;
- linguistiques propres à l'épreuve didactique et professionnelle.
- gestion du temps, de l'espace et des conditions d'enseignement d'une classe en langue occitane ;
- conception, production et gestion des séquences spécifiques de et en langue ;
- développement des pratiques de la discipline de l'enseignement de langue et culture occitanes dans l'établissement et hors établissement (projets pluridisciplinaires ; échanges scolaires ; montages financiers et administratifs auprès de collectivités publiques et territoriales).

II. Préparation à l'oral

JEUDI 16H00-18H00 / UTM

Intervenants :

Joëlle GINESTET, Jacques GOURC, Gilles COUFFIGNAL, Jean-François COUROUAU.

Séances des 19/01 – 26/01 – 02/02 – 09/02

Joëlle GINESTET (8H) : 2 séances dossier Insularas + civilisation

Séances des 16/02 – 01/03 – 08/03

Jacques GOURC (6H) : 2 séances dossier Jaufre + civilisation

Séances des 15/03 – 22/03

Gilles COUFFIGNAL (4H) : 2 séances dossier Eglogues

Séances des 29/03 – 05/04 – 26/04

Jean-François COUROUAU (6H) : 2 séances dossier Autobiographie + civilisation

Objectifs :

- préparation à la leçon orale centrée sur un texte (première partie de la première épreuve orale)
- analyse orale et mise en perspective d'un dossier thématique soumis pour la seconde épreuve orale.

Contenu :

- maîtrise de l'expression orale de la langue occitane destinée à un public scolaire,

- structuration de l'expression orale à partir d'un dossier thématique
- renforcement des capacités au discours d'analyse et d'explicitation
- renforcement de la capacité à synthétiser et problématiser.

MEQA456X : « Connaissance du système éducatif : préparation à l'épreuve orale » (25 h.)

IUFM

Responsable : Emmanuelle BROSSAIS

Objectifs et contenu :

Cette UE vise la seconde partie de la deuxième épreuve orale du concours. Celle-ci consiste en une interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de manière éthique et responsable ».

Cette UE apporte une réflexion approfondie sur les connaissances, capacités et attitudes attendues dans cette épreuve, en lien avec les connaissances acquises dans la partie UE1 du Tronc commun système éducatif (soit l'UE MEQA 245X « Tronc commun »). Elle consiste également à acquérir et à développer une méthodologie adaptée à cette épreuve. Cette UE qui apportera des connaissances institutionnelles et scientifiques se validera par un oral individuel mesurant la mobilisation de ces connaissances autour d'une posture professionnelle.

Le professeur sera capable :

- d'utiliser ses connaissances sur l'évolution et le fonctionnement du service public d'éducation nationale pour recourir aux ressources offertes ;
- de se situer dans la hiérarchie de l'institution scolaire ;
- de participer à la vie de l'école ou de l'établissement ;
- de repérer les signes traduisant des difficultés spécifiques des élèves dans le domaine de la santé, des comportements à risques, de la grande pauvreté ou de la maltraitance ;
- de contribuer, en coopérant avec des partenaires internes ou externes à l'institution, à la résolution des difficultés spécifiques des élèves ;
- de se faire respecter et d'utiliser la sanction avec discernement et dans le respect du droit ;
- de faire comprendre et partager les valeurs de la République ;
- d'intégrer, dans l'exercice de sa fonction, ses connaissances sur les institutions, sur l'État (son organisation et son budget), sur ses devoirs de fonctionnaire ;
- de respecter dans sa pratique quotidienne les règles de déontologie liées à l'exercice du métier de professeur dans le cadre du service public d'éducation nationale ;
- de respecter les élèves et leurs parents ;
- de respecter et faire respecter le règlement intérieur, les chartes d'usage des ressources et des espaces communs ;
- de respecter et faire respecter les droits et devoirs en matière d'usage du numérique dans la société de l'information ;
- de collaborer à la réalisation d'actions de partenariat engagées entre l'établissement et son environnement économique, social et culturel ;
- de prendre en compte la dimension civique de son enseignement.

LMQA457X : « Didactique du français 4 ou perfectionnement disciplinaire » (50 h.)

Didactique du français 4

Préparation à l'épreuve orale de didactique (50 h.)

MARDI 14H00-16H00 & 16H00-18H00 / IUFM

Responsable : François LE GOFF

Intervenants : G. LANGLADE, François LE GOFF, Nadine BARRIERE, Marie-José FORTANIER, Claudine GARCIA-DEBANC

Objectifs :

- Être capable de mobiliser et d'exploiter de façon pertinente les savoirs académiques et didactiques en jeu dans l'épreuve orale du concours.

- Être capable de problématiser des savoirs en relation avec les corpus de l'épreuve
- Savoir construire et présenter un exposé oral.

Contenu :

Présentation et méthodologie de l'épreuve, analyse de sujets et de corpus, entraînements dans les conditions du concours.

« Langue vivante étrangère » (25 h.)

UTM

Langue vivante

- En cas de réussite au concours, vous devrez justifier, pour être nommé fonctionnaire stagiaire :
 - du certificat de compétence en langues de l'enseignement supérieur de deuxième degré (niveau B2 du cadre européen commun de référence)
 - ou de toute autre certification délivrée en France ou dans un autre Etat membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen, et attestant de la maîtrise d'une langue étrangère à un niveau de qualification correspondant au moins au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues.
- 1) Les étudiants non titulaires d'un de ces certificats doivent obligatoirement suivre un enseignement de langue vivante dispensé par les enseignants du département des langues.

ANGLAIS :

Mercredi 8H30-10H30

ESPAGNOL :

Mercredi 8H30-10H30

LANGUES RARES :

Lundi matin

CONDITIONS D'INSCRIPTION AU CONCOURS EXTERNE DU CAPES À LA SESSION 2012

Les serveurs académiques d'inscription au concours sont ouverts du mardi 31 mai 2011, à partir de 12 heures, au mardi 12 juillet 2011, avant 17 heures, heures de Paris.

Aucune inscription ou modification d'inscription par internet ne sera admise postérieurement au 12 juillet 2011, 17 heures, heure de Paris.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Aucune condition d'âge n'est imposée.

Pour vous inscrire vous devez au plus tard le jour de la première épreuve d'admissibilité :

- posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un autre État membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen, ou d'Andorre ou de Suisse,
- jouir de vos droits civiques,
- ne pas avoir subi une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions,
- être en position régulière au regard des obligations du service national,
- justifier des conditions d'aptitude physique requises.

CONDITIONS SPÉCIFIQUES

Conditions de titre ou diplôme

Vous devez justifier à la date de publication des résultats d'admissibilité:

- d'un master,
- ou d'un titre ou diplôme sanctionnant un cycle d'études postsecondaires d'au moins cinq années, acquis en France ou dans un autre État, et attesté par l'autorité compétente de l'État considéré,
- ou d'un diplôme conférant le grade de master, conformément aux dispositions de l'article 2 du décret du 30 août 1999 (exemples: DESS, DEA, diplôme d'ingénieur...)
- ou d'un titre ou diplôme classé au niveau I du répertoire national des certifications professionnelles,
- ou d'une inscription en dernière année d'étude en vue de l'obtention d'un master ou d'un titre ou diplôme équivalent. En cas de réussite au concours, vous ne pourrez être nommé fonctionnaire stagiaire que si vous justifiez lors de la rentrée scolaire qui suit votre admission au concours de l'un de ces titres ou diplôme. Si tel n'est pas le cas, vous garderez le bénéfice du concours jusqu'à la rentrée scolaire suivante. Si vous justifiez alors de l'un de ces titres ou diplômes, vous pourrez être nommé fonctionnaire stagiaire. Dans le cas contraire, vous ne pourrez être nommé et perdrez le bénéfice du concours.

Vous êtes reconnu justifier de la condition de titre ou de diplôme pour vous inscrire au concours, si vous avez ou avez eu la qualité:

- de fonctionnaire titulaire dans un corps de personnels enseignants ou d'éducation,
- de maître contractuel des établissements d'enseignement privés sous contrat admis définitivement à une échelle de rémunération.

Vous êtes dispensé de diplôme, si vous êtes mère ou père d'au moins trois enfants, ou sportif de haut niveau.

Ces dispositions s'apprécient à la date de publication des résultats d'admissibilité.

Qualifications exigées à la nomination

Certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur de deuxième degré (CLES2)

En cas de réussite au concours, vous devrez justifier, pour être nommé fonctionnaire stagiaire :

- du certificat de compétence en langues de l'enseignement supérieur de deuxième degré (CLES2)
- ou de toute autre certification délivrée en France ou dans un autre État membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen par une administration ou par un établissement ou un organisme public ou privé, notamment à la suite d'un examen ou d'un test standardisé, et attestant de la maîtrise d'une langue étrangère à un niveau de qualification correspondant au moins au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues.

Vous êtes dispensé de produire ce certificat si vous êtes :

- lauréat d'un concours de recrutement de personnels enseignants du second degré dans la section langues vivantes étrangères ou avez subi , y compris à titre d'option, une épreuve en langue vivante étrangère dans une autre section de ces concours ;
- titulaire d'un diplôme sanctionnant un cycle d'études postsecondaires d'au moins deux ans dans le domaine des langues étrangères, acquis en France ou dans un autre État membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen ;
- lauréat justifiant du diplôme du baccalauréat général, technologique ou professionnel comportant l'indication « section européenne », « section de langue orientale » ou « option internationale », ou de la délivrance simultanée du diplôme du baccalauréat général et d'un diplôme de fin d'études secondaires étranger, prévue à l'article D. 334-23 du code de l'éducation, ou d'un diplôme de fin d'études secondaires d'un État étranger dont les épreuves se déroulent en majeure partie dans une langue autre que le français ;
- lauréats ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen autre que la France, lorsque le français n'est ni leur langue maternelle, ni la langue officielle ou l'une des langues officielles de l'État considéré, et qui justifient d'avoir effectué tout ou partie de leur scolarité obligatoire dans des établissements enseignant dans la langue ou dans l'une des langues de leur pays d'origine, autre que le français ;
- lauréats justifiant d'une certification complémentaire dans le secteur disciplinaire « enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique », délivrée en application de l'arrêté du 23 décembre 2003 modifié relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés de l'enseignement public, relevant du ministre chargé de l'éducation, et aux maîtres contractuels et agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat ;
- mère ou père d'au moins trois enfants ou sportif de haut niveau.

Vous êtes reconnu justifier du CLES2 si vous :

- avez ou avez eu la qualité d'enseignant ou de personnel d'éducation titulaire ;
- avez ou avez eu la qualité de maître contractuel ou agréé à titre définitif des établissements d'enseignement privés sous contrat, quelle que soit l'échelle de rémunération ;
- avez la qualité d'enseignant non titulaire ou de personnel non titulaire exerçant des fonctions d'éducation d'un établissement d'enseignement public ou privé sous contrat d'association et bénéficiez d'un contrat à durée indéterminée ;
- avez ou avez eu la qualité de fonctionnaire ou une qualité assimilée par référence aux dispositions de l'article 10 du décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française, et qui justifient d'un titre ou diplôme les qualifiant pour enseigner ou pour assurer des fonctions d'éducation dans un État membre de l'Union européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, autres que la France.

Liste indicative de certifications en langues étrangères autres que le CLES2 correspondant au moins au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues.

Certificat informatique et internet de niveau 2 « enseignant » (C2i2e)

En cas de réussite au concours, vous devrez justifier, pour être nommé fonctionnaire stagiaire, du certificat informatique et internet de niveau 2 « enseignant » (C2i2e) ou toute autre certification ou diplôme délivré dans un État membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen autre que la France, et attestant de la maîtrise de compétences professionnelles dans l'usage pédagogique des technologies numériques comparables à celles du référentiel national du C2i2e.

Vous êtes dispensé de produire ce certificat si vous êtes :

- lauréat d'une section de concours pour laquelle les technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement figurent au programme des épreuves ou pour laquelle au moins une épreuve comporte une présentation pédagogique avec utilisation des TICE.
- mère ou père d'au moins trois enfants ou sportif de haut niveau.

Vous êtes reconnu justifier du C2i2e si vous :

- avez ou avez eu la qualité d'enseignant ou de personnel d'éducation titulaire ;
- avez ou avez eu la qualité de maître contractuel ou agréé à titre définitif des établissements d'enseignement privés sous contrat, quelle que soit l'échelle de rémunération ;
- avez la qualité d'enseignant non titulaire ou de personnel non titulaire exerçant des fonctions d'éducation d'un établissement d'enseignement public ou privé sous contrat d'association et bénéficiez d'un contrat à durée indéterminée ;
- avez ou avez eu la qualité de fonctionnaire ou une qualité assimilée par référence aux dispositions de l'article 10 du décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française, et qui justifient d'un titre ou diplôme les qualifiant pour enseigner ou pour assurer des fonctions d'éducation dans un État membre de l'Union européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, autres que la France.

INSCRIPTIONS MULTIPLES

Sous réserve de remplir les conditions requises, vous pouvez vous inscrire, au titre d'une même session :

- au concours externe et au concours interne,
- au troisième concours et au concours interne,
- à plusieurs sections du concours externe et/ou interne et/ou du troisième concours.

Avant de faire votre choix, assurez-vous que vous remplissez toutes les conditions requises.

Mis à jour le 31 mai 2011

DATES DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

Les horaires indiqués correspondent aux durées d'épreuves prévues par la réglementation. Les heures de début et de fin des épreuves indiquées sont des heures de France métropolitaine.

Concours externe du CAPES

Section langues régionales

Option occitan - langue d'oc

- Commentaire dirigé et traduction : jeudi 10 novembre 2011 de 9 heures à 14 heures.
- Épreuve à options. Les candidats ont le choix, lors de l'inscription au concours, entre les options suivantes :
 - ✓ Option français (première épreuve écrite du CAPES externe de lettres modernes) : mercredi 9 novembre 2011 de 9 heures à 15 heures.
 - ✓ Option histoire (première épreuve écrite du CAPES externe d'histoire et géographie) : jeudi 17 novembre 2011 de 9 heures à 14 heures.
 - ✓ Option géographie (deuxième épreuve écrite du CAPES externe d'histoire et géographie) : vendredi 18 novembre 2011 de 9 heures à 14 heures.
 - ✓ Option anglais (première épreuve écrite du CAPES externe d'anglais) : mardi 22 novembre 2011 de 9 heures à 14 heures.
 - ✓ Option espagnol (première épreuve écrite du CAPES externe d'espagnol) : mardi 22 novembre 2011 de 9 heures à 14 heures.

Section lettres classiques

- Composition française : mercredi 9 novembre 2011 de 9 heures à 15 heures.
- Épreuve de langues et cultures de l'Antiquité : jeudi 10 novembre 2011 de 9 heures à 14 heures.

Section lettres modernes

- Composition française : mercredi 9 novembre 2011 de 9 heures à 15 heures.
- Étude grammaticale de textes de langue française : jeudi 10 novembre 2011 de 9 heures à 14 heures.

Concours interne du CAPES

Pour les sections suivantes, l'arrêté du 27 avril 2011 a remplacé l'épreuve écrite d'admissibilité du CAPES interne par l'étude, par le jury, d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) établi par le candidat.

Section histoire et géographie, section langues vivantes étrangères (option allemand, option anglais, option chinois, option espagnol), section lettres classiques, section lettres modernes, section philosophie, section sciences économiques et sociales

Le dossier de RAEP doit être adressé, en double exemplaire, au ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, secrétariat général, direction générale des ressources humaines, sous-direction du recrutement, bureau DGRH D3, 72 rue Regnault, 75243 Paris cedex 13.

L'envoi de ce dossier doit obligatoirement être effectué en recommandé simple au plus tard le 1er février 2012 avant minuit le cachet de la poste faisant foi. Le non-respect de la date et des modalités d'envoi entraînera l'élimination du candidat.

EPREUVES DU CAPES EXTERNE SECTION LETTRES MODERNES

Descriptif des épreuves du CAPES externe section lettres modernes

Pour toutes les épreuves, la note zéro est éliminatoire. Lorsqu'une épreuve comporte plusieurs parties, la note zéro obtenue à l'une ou l'autre des parties est éliminatoire.

EPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

1. Composition française

- Durée : 6 heures
- Coefficient 3

Composition française portant sur un sujet en relation avec les programmes de français de collège et de lycée, invitant le candidat à mobiliser sa culture littéraire et artistique.

Cette épreuve porte sur les éléments de culture littéraire approfondie, fondée sur des lectures nombreuses et variées et nourrie de solides connaissances liées aux genres, à l'histoire littéraire, à l'histoire des idées et des formes, mais aussi aux questions d'esthétique et de poétique, de création, de réception et d'interprétation des œuvres.

Au titre de la même session, le sujet peut être commun avec celui de la première épreuve du CAPES de lettres classiques.

2. Etude grammaticale de textes de langue française

- Durée : 5 heures
- Coefficient 3

L'épreuve, notée sur 20, porte sur deux textes, l'un de français moderne ou contemporain, l'autre d'ancien ou de moyen français et se compose de trois ensembles de questions.

Premier ensemble de questions : histoire de la langue (7 points)

Son objectif est de contrôler la compétence des candidats dans les domaines principaux de l'analyse linguistique diachronique.

Les questions posées à partir du texte d'ancien ou de moyen français invitent prioritairement les candidats à :

- justifier une traduction partielle du texte ;
- rendre compte de certaines formes et constructions du français médiéval requérant des connaissances de base en phonétique, morphologie, syntaxe et lexicologie ;
- éclairer leur réflexion sur la langue médiévale par des faits observables au cours de l'évolution du français.

Le nombre de questions peut varier en fonction du texte proposé.

Deuxième ensemble de questions : étude synchronique du texte de français moderne ou contemporain (7 points)

Son objectif est de contrôler la compétence des candidats dans les domaines principaux de l'analyse linguistique : orthographe, lexicologie, morphologie, syntaxe, sémantique.

Le nombre de questions peut varier en fonction du texte proposé.

Troisième ensemble de questions : étude stylistique du texte de français moderne ou contemporain (6 points).

L'étude peut être orientée par un libellé qui en précise l'objet. Elle peut porter, par exemple, sur un fait de style précisément signalé aux candidats pour leur permettre d'en conduire l'analyse méthodique (formes et enjeux), ou sur un marquage global (relevant des registres ou de contraintes génériques).

EPREUVES D'ADMISSION

1. Leçon portant sur les programmes des classes de collège et de lycée

- Durée de la préparation : 3 heures
- Durée de l'épreuve : 1 heure (exposé : 40 minutes ; entretien : 20 minutes)
- Coefficient 3

L'épreuve porte sur un texte de langue française. Elle consiste en une explication de texte assortie d'une question de grammaire référée aux programmes des classes de collège ou de lycée. La méthode d'explication est laissée au choix du candidat. La présentation de la question de grammaire prend la forme d'un développement organisé en relation avec les programmes.

La leçon est suivie d'un entretien avec le jury au cours duquel le candidat est invité à justifier ses analyses et ses choix.

2. Epreuve sur dossier comportant deux parties

- Durée de la préparation : 3 heures
- Durée totale de l'épreuve : 1 heure
- Coefficient 3

Première partie : explication française prenant appui sur un dossier (14 points)

- Durée de la présentation : 20 minutes maximum
- Durée de l'entretien avec le jury : 20 minutes

L'épreuve permet au candidat de montrer :

- sa culture littéraire, linguistique et professionnelle ;
- sa connaissance des contenus d'enseignement et des programmes de la discipline concernée ;
- sa réflexion sur l'histoire et les finalités de cette discipline et sur ses relations avec les autres disciplines.

Cette première partie d'épreuve prend appui sur un dossier composé de documents divers (textes, documents iconographiques...) en relation avec la discipline enseignée. Le dossier comprend des questions permettant d'apprécier la réflexion pédagogique du candidat. Le candidat prépare et présente un exposé selon les thématiques et les problématiques qu'il aura déterminées.

L'entretien a pour but de vérifier la capacité du candidat à transposer ses connaissances en discipline d'enseignement.

Seconde partie : interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable » (6 points)

- Durée de la présentation : 10 minutes
- Durée de l'entretien avec le jury : 10 minutes

Le candidat répond pendant dix minutes à une question, à partir d'un document inclus dans le dossier qui lui a été remis au début de l'épreuve, question pour laquelle il a préparé les éléments de réponse durant le temps de préparation de l'épreuve. La question et le document portent sur les thématiques regroupées autour des connaissances, des capacités et des attitudes définies, pour la compétence désignée ci-dessus, dans le point 3 « les compétences professionnelles des maîtres » de l'annexe de l'arrêté du 19 décembre 2006.

Annexe de l'arrêté du 19 décembre 2006 portant cahier des charges de la formation des maîtres en institut universitaire de formation des maîtres

L'exposé se poursuit par un entretien avec le jury pendant dix minutes.

Mis à jour le 11 mai 2010

EPREUVES DU CAPES EXTERNE SECTION LETTRES CLASSIQUES

Descriptif des épreuves du CAPES externe section lettres classiques

Pour toutes les épreuves, la note zéro est éliminatoire. Lorsqu'une épreuve comporte plusieurs parties, la note zéro obtenue à l'une ou l'autre des parties est éliminatoire.

EPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

1. Composition française

- Durée : 6 heures
- Coefficient 3

Composition française portant sur un sujet en relation avec les programmes de français des lycées et collèges, invitant le candidat à mobiliser sa culture littéraire et artistique.

Cette épreuve porte sur les éléments de culture littéraire approfondie, fondée sur des lectures nombreuses et variées et nourrie de solides connaissances liées aux genres, à l'histoire littéraire, à l'histoire des idées et des formes, mais aussi aux questions d'esthétique et de poétique, de création, de réception et d'interprétation des œuvres.

Au titre de la même session, le sujet peut être commun avec celui de la première épreuve du CAPES de lettres modernes.

2. Epreuve de langues et cultures de l'Antiquité comportant deux parties

- Durée : 5 heures
- Coefficient 3

Partie A (12 points)

- Une version en langue ancienne (latin ou grec) consistant en la traduction d'un passage, choisi dans un texte de deux à trois pages fourni en édition bilingue (à l'exception du passage à traduire). La langue ancienne est choisie par le candidat au moment de l'inscription ;
- et la réponse à une question d'ordre littéraire, culturel ou historique portant sur l'ensemble du texte fourni.

Partie B (8 points)

Une version en langue ancienne dans la valence qui n'a pas été choisie par le candidat pour la partie A de l'épreuve, consistant en la traduction d'un texte.

L'usage d'un dictionnaire bilingue est autorisé pour les langues anciennes.

EPREUVES D'ADMISSION

1. Leçon portant sur les programmes des classes de collège et de lycée

- Durée de la préparation : 3 heures
- Durée totale de l'épreuve : 1 heure (exposé : 40 minutes ; entretien : 20 minutes)
- Coefficient 3

L'épreuve porte sur un texte de langue française ou sur un texte en langue ancienne (latin ou grec), en

fonction d'un tirage au sort. L'épreuve portant sur un texte de langue française consiste en une explication de texte assortie d'une question de grammaire référée aux programmes des classes de collège ou de lycée. La méthode d'explication est laissée au choix du candidat. La présentation de la question de grammaire prend la forme d'un développement organisé en relation avec les programmes. L'épreuve portant sur une langue ancienne consiste en l'explication d'un texte latin ou grec (traduction, accompagnée d'un bref commentaire).

La leçon est suivie d'un entretien avec le jury au cours duquel le candidat est invité à justifier ses analyses et ses choix.

2. Epreuve sur dossier comportant deux parties

14 points sont attribués à la première partie et 6 points à la seconde.

- Durée de la préparation : 3 heures
- Durée de l'épreuve : 1 heure
- Coefficient 3

Première partie : exposé prenant appui sur un dossier (14 points)

- Durée de la présentation : 20 minutes maximum
- Durée de l'entretien avec le jury : 20 minutes

L'épreuve permet au candidat de montrer :

- sa culture littéraire, linguistique et professionnelle ;
- sa connaissance des contenus d'enseignement et des programmes de la discipline concernée ;
- sa réflexion sur l'histoire et les finalités de cette discipline et ses relations avec les autres disciplines.

L'épreuve prend appui sur un dossier composé de documents divers (textes, documents iconographiques...). Le dossier porte sur le français si le sujet de la première épreuve d'admission porte sur une langue ancienne. Il porte sur une langue ancienne (latin ou grec) si le sujet de la première épreuve d'admission porte sur le français. Le dossier comprend des questions permettant d'apprécier la réflexion pédagogique du candidat. Le candidat prépare et présente un exposé selon les thématiques et les problématiques qu'il aura déterminées.

L'entretien a pour but de vérifier la capacité du candidat à transposer ses connaissances en disciplines d'enseignement.

Seconde partie : interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable » (6 points)

- Durée de la présentation : 10 minutes
- Durée de l'entretien avec le jury : 10 minutes

Le candidat répond pendant dix minutes à une question, à partir d'un document inclus dans le dossier qui lui a été remis au début de l'épreuve, question pour laquelle il a préparé les éléments de réponse durant le temps de préparation de l'épreuve. La question et le document portent sur les thématiques regroupées autour des connaissances, des capacités et des attitudes définies, pour la compétence désignée ci-dessus, dans le point 3 « les compétences professionnelles des maîtres » de l'annexe de l'arrêté du 19 décembre 2006.

[Annexe de l'arrêté du 19 décembre 2006 portant cahier des charges de la formation des maîtres en institut universitaire de formation des maîtres](#)

L'exposé se poursuit par un entretien avec le jury pendant dix minutes.

Mis à jour le 28 janvier 2011

ÉPREUVES DU CAPES EXTERNE
SECTION LANGUES RÉGIONALES :
BASQUE, BRETON, CATALAN, CRÉOLE, OCCITAN-LANGUE D'OC

Descriptif des épreuves du CAPES externe section langues régionales : basque, breton, catalan, créole, occitan-langue d'oc.

Pour toutes les épreuves, la note zéro est éliminatoire. Lorsqu'une épreuve comporte plusieurs parties, la note zéro obtenue à l'une ou l'autre des parties est éliminatoire.

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

1. Commentaire dirigé et traduction

- Durée : 5 heures
- Coefficient 3

L'épreuve, notée sur vingt, se compose de deux ensembles :

- Commentaire dirigé en langue régionale d'un texte littéraire ou de civilisation en langue régionale. Ce texte peut être accompagné de documents annexes dont le nombre est fixé à cinq au maximum, destinés à en faciliter la mise en perspective.
- Traduction en français d'un texte en langue régionale et/ou traduction en langue régionale d'un texte en français, éventuellement accompagnée(s) de la justification en français de certains choix de traduction.

La première partie est notée sur 12 et la seconde sur 8 points.

2. Epreuve à options

- Durée : 5 heures (options histoire et géographie, anglais, espagnol, mathématiques) ou 6 heures (option français)
- Coefficient 3

Le candidat a le choix, lors de l'inscription au concours, entre les options suivantes :

- Pour le breton : français, histoire et géographie, anglais, mathématiques ;
- Pour le basque, le catalan, le créole et l'occitan-langue d'oc : français, histoire et géographie, anglais, espagnol.

Option français : première épreuve écrite du CAPES externe de lettres modernes.

descriptif de la première épreuve d'admissibilité du CAPES externe de lettres modernes

1. Composition française

- Durée : 6 heures
- Coefficient 3

Composition française portant sur un sujet en relation avec les programmes de français de collège et de lycée, invitant le candidat à mobiliser sa culture littéraire et artistique.

Cette épreuve porte sur les éléments de culture littéraire approfondie, fondée sur des lectures nombreuses et variées et nourrie de solides connaissances liées aux genres, à l'histoire littéraire, à l'histoire des idées et des formes, mais aussi aux questions d'esthétique et de poétique, de création, de réception et d'interprétation des œuvres.

Au titre de la même session, le sujet peut être commun avec celui de la première épreuve du CAPES de lettres classiques.

Option histoire et géographie : première ou deuxième épreuve écrite du CAPES externe d'histoire et géographie, au choix du candidat formulé au moment de l'inscription.

descriptif des épreuves d'admissibilité du CAPES externe d'histoire géographie

L'un des deux sujets au moins comporte des documents que le candidat utilise dans sa composition. L'un des deux sujets peut intégrer une dimension d'épistémologie et d'histoire de la discipline.

1. Composition d'histoire

- Durée : 5 heures
- Coefficient 3

2. Composition de géographie

- Durée : 5 heures
- Coefficient 3

La composition de géographie comporte un exercice de cartographie.

Option anglais et option espagnol : première épreuve écrite du CAPES externe de langues vivantes étrangères : anglais ou espagnol.

descriptif de la première épreuve d'admissibilité du CAPES externe de langues vivantes étrangères

Commentaire dirigé

- Durée : 5 heures
- Coefficient 3

Commentaire dirigé en langue étrangère d'un texte littéraire ou de civilisation en langue étrangère. Ce texte peut être accompagné de documents annexes dont le nombre est fixé à cinq au maximum, destinés à en faciliter la mise en perspective.

Option mathématiques : première épreuve écrite du CAPES externe de mathématiques.

descriptif de la première épreuve d'admissibilité du CAPES externe de mathématiques

Première composition écrite

- Durée : 5 heures
- Coefficient 3

Le sujet de la composition est constitué d'un ou de plusieurs problèmes.

Le programme de cette épreuve est constitué des programmes de mathématiques du collège, du lycée et des classes post-baccalauréat du lycée (STS et CPGE).

L'usage de calculatrices scientifiques est autorisé selon la réglementation en vigueur.

EPREUVES D'ADMISSION

1. Leçon portant sur les programmes des classes de collège et de lycée

- Durée de la préparation : 3 heures
- Durée de l'épreuve : 1 heure
- Coefficient 3

L'épreuve prend appui sur un ou des documents proposés par le jury se rapportant à une des notions culturelles des programmes de collège ou de lycée. Ces documents peuvent être des textes, des documents iconographiques, des enregistrements audio ou vidéo.

L'épreuve comporte deux parties. Chaque partie compte pour moitié dans la notation. La qualité de la langue employée est prise en compte dans l'évaluation de chaque partie de l'épreuve.

Première partie

- Durée de l'exposé : 20 minutes
- Durée de l'entretien : 10 minutes

Une première partie en langue régionale consistant en la présentation, l'étude et, le cas échéant, la mise en relation des documents, suivie d'un entretien en langue régionale.

Seconde partie

- Durée de l'exposé : 20 minutes
- Durée de l'entretien : 10 minutes

Une seconde partie en langue française, consistant en la proposition de pistes d'exploitation didactiques et pédagogiques de ces documents, en fonction des compétences linguistiques (lexicales, grammaticales, phonologiques) qu'ils mobilisent et des activités langagières qu'ils permettent de mettre en pratique, suivie d'un entretien en français au cours duquel le candidat est amené à justifier ses choix.

2. Epreuve sur dossier comportant deux parties

- Durée de la préparation : 2 heures
- Durée totale de l'épreuve : 1 heure
- Coefficient 3

Première partie : étude de dossier (14 points)

- Durée de la présentation : 20 minutes maximum
- Durée de l'entretien avec le jury : 20 minutes maximum

L'épreuve permet au candidat de montrer :

- sa culture linguistique et professionnelle ;
- sa connaissance des civilisations contemporaines liées à la langue enseignée ;
- sa réflexion sur les finalités de cette discipline et ses relations avec les autres disciplines.

L'épreuve prend appui sur un dossier composé d'un ou plusieurs documents d'actualité (écrit, sonore ou vidéo).

Le candidat fait une présentation en langue régionale des éléments contenus dans le dossier qui sert de point de départ à l'entretien, dans cette même langue, avec le jury.

L'entretien permet de vérifier la capacité du candidat à s'exprimer dans une langue correcte et précise, et à réagir aux sollicitations du jury.

Cette première partie d'épreuve fait l'objet d'un programme limitatif révisé tous les trois ans et publié au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale.

Seconde partie : interrogation, en français, portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable » (6 points)

- Durée de la présentation : 10 minutes
- Durée de l'entretien avec le jury : 10 minutes

Le candidat répond pendant dix minutes à une question, à partir d'un document inclus dans le dossier qui lui a été remis au début de l'épreuve, question pour laquelle il a préparé les éléments de réponse durant le temps de préparation de l'épreuve. La question et le document portent sur les thématiques regroupées autour des connaissances, des capacités et des attitudes définies, pour la compétence désignée ci-dessus, dans le point 3 « les compétences professionnelles des maîtres » de l'annexe de l'arrêté du 19 décembre 2006.

[Annexe de l'arrêté du 19 décembre 2006 portant cahier des charges de la formation des maîtres en institut universitaire de formation des maîtres](#)

L'exposé se poursuit par un entretien avec le jury pendant dix minutes.

Mis à jour le 31 mai 2010